

# ALIMENTATION EN EAU INDUSTRIELLE

## DE LA PRESQU'ILE D'AMBES

### LE CONTEXTE

Le dossier d'alimentation en eau industrielle de la Presqu'île d'Ambès est exemplaire des problématiques de développement durable d'une région. Tant vis à vis des impératifs de protection de la nappe de l'Eocène que des enjeux du développement industriel local, c'est un dossier d'une importance capitale.

L'émergence de cette problématique résulte d'un constat : la nappe de l'Eocène est aujourd'hui trop fortement sollicitée. En 1998, 54 millions de m<sup>3</sup> ont par exemple été prélevés dans cette nappe sur l'ensemble du département de la Gironde, dont 46 millions de m<sup>3</sup> ont été réservés à l'alimentation en eau potable. C'est incontestablement excessif. Les études les plus récentes l'attestent : l'intensité de ces prélèvements menace gravement l'équilibre de cette remarquable réserve d'eau potable située sous le Bassin Aquitain, entre 150 et 400 m de profondeur. La salinisation de cette ressource constitue le danger le plus fréquemment évoqué.

La sonnette d'alarme a été tirée. Ainsi, le Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde qui vient d'être élaboré à l'initiative de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du Conseil Général de la Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour - Garonne préconise-t-il une réduction des prélèvements à l'Eocène d'au moins 15 millions de m<sup>3</sup> / an.

A noter qu'à ce jour, la Communauté Urbaine de Bordeaux est la première collectivité à s'être impliquée dans un programme volontariste. Elle a déjà réduit ses prélèvements à l'Eocène de moitié en trouvant des ressources de substitution : 10 millions de m<sup>3</sup> actuellement, contre 20 millions dans les années 90. L'aboutissement du dossier de l'alimentation en eau de la Presqu'île d'Ambès constitue une autre avancée qui devrait permettre d'ajouter l'économie de 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau /an.

## **LA SOLUTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

La Communauté Urbaine de Bordeaux propose de pomper l'eau de la Garonne, lorsque sa qualité l'y autorise, de la décanter, puis de la stocker dans les plans d'eau situés sur les communes de Saint Louis de Montferrand, d'Ambarès et d'Ambès (près de 80 ha au total) avant de l'acheminer vers les zones industrielles d'Ambès et de Bassens (11 industriels sont actuellement concernés).

Une opération estimée à 72 millions de francs HT qui justifie notamment la réalisation d'une usine de traitement, de stations de relevage, la pose de différents collecteurs, ainsi que la mise en place de process automatisés... Elle s'appuie sur les participations croisées de plusieurs organismes : fonds européens (18 MF), FNADT (7 MF), Agence de l'Eau (14,4 MF au titre de subventions, 14,4 MF au titre d'avances remboursables), Région Aquitaine (6,05 MF), Conseil Général de la Gironde (6,05 MF), Communauté Urbaine de Bordeaux (6,1 MF).

## **LE COUT DE L'EAU INDUSTRIELLE**

L'objectif a été réaffirmé à de nombreuses reprises : il s'agit de proposer une eau de substitution correcte au moindre coût. Reste que le prix de l'eau facturée à l'usager industriel n'est pas subordonné à l'importance de l'investissement réalisé puisque ce dernier est financé à 80 % par les collectivités locales, l'Agence de Bassin, l'Etat et l'Europe. Ce prix englobe de fait la rémunération de l'exploitant, diverses taxes (Agence de Bassin, Port Autonome), une part du renouvellement des installations et le remboursement des avances.

Sur ce point, la Communauté Urbaine a toujours indiqué qu'un fonds de péréquation serait mis en place, afin de compenser la différence entre le coût actuel (0,50 F / m<sup>3</sup>) des prélèvements à l'Eocène et le futur coût de revient de l'eau pompée en Garonne (1,53 F HT / m<sup>3</sup>). Grâce à cette péréquation, la hausse sera échelonnée sur 10 ans, le financement de cette opération étant assuré par une augmentation (+ 2 centimes) de la redevance « Prélèvement Nappes Profondes » perçue par l'Agence de Bassin Adour Garonne. Ce fonds sera d'ailleurs systématiquement mobilisable pour toutes les ressources de substitution exploitées dans les années à venir.

## **L' ENJEU DE LA QUALITE**

Dès 1998, lorsque le projet a été présenté aux industriels, il leur a été indiqué que la qualité de l'eau fournie serait celle des plans d'eau d'Ambarès. La Communauté Urbaine de Bordeaux a fourni les analyses correspondantes à chacun, par courrier daté du 25 octobre 2000.

Par ailleurs, à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 16 février dernier, les représentants de l'Agence de Bassin ont confirmé la possibilité d'octroi d'aides financières pour les investissements réalisés à titre individuel. Cette dernière n'a reçu à ce jour qu'une seule demande.

## **LES TRAVAUX**

L'investissement global est estimé à 72 millions de francs HT. Les travaux ont démarré le 21 octobre 2000, pour une durée prévisionnelle de 15 mois. Ils ont été confiés au groupement VIVENDI .

Les aménagements sont les suivants :

- . pompage en Garonne dans des conditions précises de qualité (Matières en Suspension en dessous d'un seuil de 2,5 mg / l, teneur en chlorures) et système de traitement de l'eau par décantation physico - chimique sur la commune de Saint Louis de Montferrand,
- . pose d'une canalisation pour acheminer les eaux traitées vers les plans d'eau d'Ambarès (la capacité de réserve d'eau y est supérieure à 2 millions de m3),
- . aménagement des plans d'eau d'Ambarès et Saint Louis de Montferrand,
- . réalisation d'une station de distribution pour les industriels du secteur de Bassens,
- . pose d'un collecteur entre les plans d'eau d'Ambarès et la structure de stockage d'Ambès,
- . réalisation d'une station de distribution pour les industriels installés sur Ambès.

## **LES DATES CLES**

- . 1998 : présentation du projet aux industriels,
- . 18 septembre 1998 : délibération CUB. Adoption du projet,
- . 10 mai 1999 – 8 juin 1999 : enquête publique dans le cadre de la loi sur l'eau,
- . 30 septembre 1999 : arrêté préfectoral d'autorisation de pompage et de rejet en milieu naturel,
- . Juillet 1999 à Janvier 2000 : contacts individualisés avec les industriels,
- . 21 Octobre 2000 : démarrage des travaux.